



# Mhère



## Bulletin municipal

Numéro 6 - 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

### Incivilités au cimetière :

Nous invitons la personne qui a cru nous aider à résoudre le problème de l'entretien du cimetière en arrachant le panneau d'information, à venir s'expliquer en mairie. Le fait de dégrader le matériel communal est répréhensible.



Le cimetière au cordeau des trente glorieuses, c'est terminé. Les herbicides utilisés jusque-là sont désormais interdits, les nouveaux sont chers et inefficaces.

Les solutions ne sont pas simples et longues à mettre en œuvre. Soyez certains que nous y travaillons, avec l'aide du personnel communal et de quelques bénévoles qui sont venus, ce printemps, aider à l'entretien.

Cet arrachage est une attitude inqualifiable digne d'un mauvais feuilleton, mais surtout un incivisme qui pourrait les relations dans la commune. Le respect pour les morts c'est aussi le respect pour les vivants.

### Le mot du maire



*Une cinquième vague est annoncée. Comme à chaque fois, on se demande comment cette déferlante va encore peser sur notre vie quotidienne alors que les fêtes arrivent. Pourtant les choses avancent dans la commune.*

*Le bar-restaurant multiservices va rouvrir au début du printemps prochain après quelques travaux de mise aux normes. Nous veillerons à ce qu'il garde son caractère populaire ouvert à tous.*

*Les travaux de l'église sont lancés et nous avons bon espoir de la rouvrir avant la fin de l'année prochaine.*

*Les nouvelles consignes de tri sont mises en œuvre dans la communauté de communes. Elles sont beaucoup plus simples. Nous avons joint à ce bulletin le nécessaire pour mieux trier.*

*Le cimetière va être enherbé, comme dans la plupart des communes voisines. Il faudra deux ou trois ans pour voir le résultat.*

*L'attribution des adresses postales est terminée, vous serez bientôt informés de votre adresse définitive. L'achat et la pose des panneaux de noms de rue et numéros est prévue pour 2022 ou 2023.*

*Je me joins au conseil municipal pour souhaiter à tous et toutes de très bonnes fêtes.*

Cyril Trinquet

### Horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale :

Lundi 8h30-12h Mardi 8h30-12h /12h30-17h Jeudi 8h30-13h30

Tel : 03.86.22.70.43 – [mairiedemhere@wanadoo.fr](mailto:mairiedemhere@wanadoo.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/Communedemhere>

Site internet : en finalisation. Bientôt disponible.

**A noter :** Notre secrétaire de mairie attendant un heureux événement, des modifications d'ouvertures et d'horaires risquent d'intervenir dans les semaines et les mois à venir selon les disponibilités de remplacement.

**Le bulletin municipal est distribué dans les boîtes à lettre par les élus. Il est aussi disponible en mairie.**

### Modification permanences

## Le 2<sup>ème</sup> samedi du mois et les vacances scolaires de la zone C

de 10 h à 12 h : permanence des élus.

**Le maire reçoit sur rendez-vous.**

Cyril Trinquet maire	06.87.20.37.19
Armand Tartat 1 <sup>er</sup> adjoint	06.74.42.42.03
Jean Sarcinella 2 <sup>e</sup> adjoint	06.64.95.31.41

### Nouvelles consignes de tri des ordures ménagères :

**Elles sont plus simples :** l'objectif est d'avoir le moins possibles de déchets dans le sac rose.

Elles permettent de recycler le plastique d'emballage jetable (feuilles, pots, barquettes, etc.).

**Elles sont jointes à ce bulletin et seront mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

→ Une question, un doute : n'hésitez pas à contacter vos élus.

## **Bibliothèque communale : 2 mercredis par mois de 15 h à 17 h**

Les jours d'ouverture (deux jours par mois) sont annoncés au début de chaque mois, par affichage en mairie et sur le site internet de la commune. Vous trouverez toutes sortes de livres : romans, essais, biographies, historiques etc. Les ouvrages peuvent être commandés. Ils peuvent également vous être apportés à domicile.

### **Inscription sur les listes électorales**

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection (le 4 mars 2022).

Où ? A la mairie de votre résidence principale ou secondaire ou en ligne. Plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

### **Le coin des associations :**

**Comité des fêtes :** La Saint-Cochon s'est déroulée comme prévu le 06/11 avec un joli succès malgré le passe sanitaire. Le Noël des enfants se tiendra le 19/12. Programme 2022 en cours d'élaboration.

**Bords de Mhère :** Trois concerts depuis la reprise de septembre. Infos : [bordsdemhere@gmail.com](mailto:bordsdemhere@gmail.com), Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100008007708519>

**Chemin faisant :** l'AG s'est tenue le 4 décembre. Programme des randonnées et adhésion, renseignements : 03.86.84.78.61

**Association de protection des Chats AMHérichats :** 70 chats errants ont été stérilisés sur la commune. La campagne de stérilisation se poursuivra en 2022, une convention est en cours avec la mairie. Renseignements : 06.74.00.35.41. **Merci d'apporter votre coopération et votre aide pour signaler les chats errants à l'association pour les faire stériliser et identifier au nom de la Fondation 30 millions d'amis.** Les fonds engagés par la commune pour ces stérilisations sont versés à la Fondation 30 millions d'amis qui abonde d'autant et règle directement les vétérinaires. Précision importante : aucune somme d'argent ne transite par l'association AMHérichats. En adhérant à l'association, vous contribuez à un habitat et à un nourrissage ciblés pour ces chats, ce qui évite l'errance des animaux. Facebook : <https://www.facebook.com/Amh%C3%A9richats-270931328097548>

**Mhère s'anime :** Reprise des activités et expo-vente directement au local de l'association au centre Bourg. Cadeaux, décorations, et la merveilleuse crèche de Noël (voir ci-dessous).

**Mhère en Morvand :** association porteuse de la souscription pour l'église avec la Fondation du patrimoine et la mairie. Convention à venir Contact : [mhere.en.morvand@gmail.com](mailto:mhere.en.morvand@gmail.com), Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1220802841676518>

**L'association Pro Morvan** gère le site de la chapelle du Banquet. Pas de reprise d'activité

### **Zoom sur L'association Mhère s'Anime en période de fêtes**

Une période importante pour **l'association Mhère s'Anime** qui recrée chaque année la **magie de Noël** avec brio. La **crèche** est en accès libre au sous-sol, elle représente des scènes de village avec une multitude de santons, avec en fond de paysage la Chapelle du Banquet.

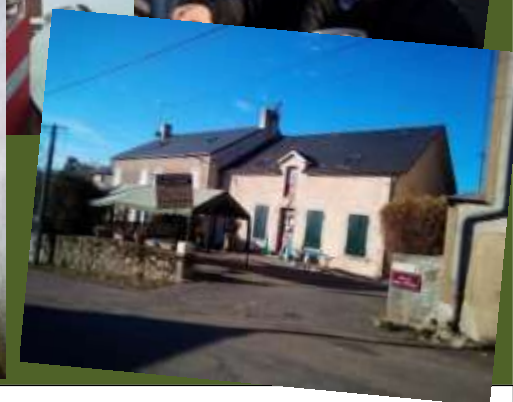
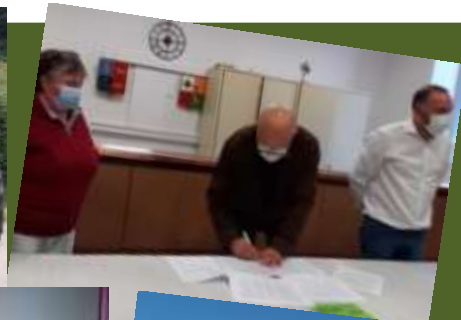
La boutique associative située au-dessus pourrait sauver la mise à bien des retardataires pour les **cadeaux** de Noël et des étrennes.

De beaux objet très utiles décorés à la main par les bénévoles de l'association.

**Horaires Crèche  
jusqu'au 9 janvier  
Tous les jours  
de 10h à 19h**



## Portfolio communal



## Nouveaux arrivants

### Faites-vous connaître

Ces deux années passées, peu propices aux rencontres de la population, ont été marquées par l'acquisition de nombreux biens sur la commune. Retrouver les joies de la campagne, la simplicité de vie, loin de celle, trépidante, de la ville, c'est aussi s'insérer dans un milieu que peut-être vous découvrirez pour la première fois.

Nous désirons vous connaître, vous rencontrer et vous donner les quelques clefs qui vous permettront de mieux appréhender ce territoire que vous avez choisi et sa population. N'hésitez pas à venir aux permanences les 2<sup>ème</sup> samedi du mois ou tous les samedis matin des vacances scolaires de la zone C.

Tourisme, vie associative de la commune, projets communaux, gestion des ordures ménagères, information sur les entreprises de la commune et sur les producteurs locaux, informations sur le calendrier des travaux agricoles qui rythment les saisons, sur la notion de patrimoine sensoriel des campagnes et des interdictions estivales (feu, restriction d'eau) etc.

**Soyez les bienvenus** et pour faciliter nos échanges n'oubliez pas de faire installer une boîte aux lettres devant votre demeure. Vous pouvez envoyer votre e-mail à la mairie pour recevoir les infos communales.

## Commémorations et devoir de mémoire



### Devoir de mémoire :

Les commémorations du 11 novembre 2021 ont vu le retour de toute la population autour des anciens combattants. Une cérémonie simple, avec la lecture du texte commémoratif et le dépôt d'une gerbe.

Renouant avec la tradition, un vin d'honneur a été offert aux participants par la municipalité qui a repris le devoir de mémoire à la suite de l'association des anciens combattants désormais dissoute. Une vente des bleuets a été effectuée.

## L'association Mhère en Morvand. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine



L'association Mhère en Morvand a tenu son assemblée générale le 5 juin 2021. Valérie Fochesato en est la nouvelle présidente. Une continuité qui se traduit par l'affirmation du même but poursuivi : « L'association a pour objet de promouvoir le patrimoine culturel, artistique et divers sites de la commune ». Elle s'appuie sur l'action de ses bénévoles et intervient sur le petit patrimoine rural dont la commune est propriétaire (puits, pompes, croix, abreuvoirs, lavoirs, fours etc.).

A ce titre, le conseil municipal du 9 décembre 2021 a délibéré pour qu'une convention soit élaborée avec la mairie permettant une délégation de maîtrise d'ouvrage pour intervenir sur la propriété communale, un subventionnement selon les projets présentés et une aide technique pour le montage des dossiers de demande de subvention aux organismes compétents.

### Appel au bénévolat

L'association compte bien continuer le travail réalisé par les bénévoles pour les travaux de réparation sur le petit patrimoine rural dans les règles de l'art en respectant les matériaux et procédés d'autrefois. Des mini-chantiers seront organisés tout au long de l'année. L'organisation d'événements culturels nécessite également l'intervention de bonnes volontés. N'hésitez pas à vous investir dans ces activités.

### Des manifestations culturelles

Pour cette reprise d'activité, « une racontée » est organisée le 18 décembre à la salle des fêtes de Mhère, dans la tradition des veillées. D'autres événements seront programmés tout au long de l'année avec bien sûr la « paella annuelle » assortie d'une tombola, des racontées, des expositions et concerts. Le tout en concertation avec les autres associations du village.

### Petit patrimoine rural

Projets patrimoniaux : réfection des édifices remarquables ou emblématiques pour le maintien de la continuité hydrologique.

### Accompagnement de la Souscription pour l'Eglise Saint-Germain de Mhère

**Montant collecté au 15/12/2021 : 4350 €** (sur les 15 000 € espérés).

Joint à ce bulletin municipal : le bulletin de souscription de la Fondation du patrimoine. Versement sur internet : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-germain-de-mhere>

→ N'oubliez pas de cocher la case pour obtenir le reçu fiscal.

Contact [mhere.en.morvand@gmail.com](mailto:mhere.en.morvand@gmail.com) Facebook <https://www.facebook.com/groups/1220802841676518>



FONDATION  
DU  
PATRIMOINE



**Précision importante** : seule la Fondation du Patrimoine est habilitée à recevoir ces dons. **Vos interlocuteurs sur la commune sont uniquement les conseillers municipaux et les élus de l'association Mhère en Morvand** qui peuvent récupérer les chèques pour les transmettre à la Fondation.

### Quelques dernières nouvelles :

- Beau succès pour la réunion publique qui s'est déroulée le 30 octobre. Environ 70 personnes étaient présentes. Au menu : un spectacle de la compagnie du Globe (textes de Jules Renard), intervention du président de la communauté de communes Jean-Charles Rochard et signature de la convention entre la mairie, la Fondation du patrimoine et l'association Mhère en Morvand, en présence de Didier Dely, délégué de Pays Morvan de la Fondation du patrimoine.
- Appel aux entreprises, prestataires de services et artisans pour être référencés sur le nouveau site internet de la commune qui va bientôt être déployé. Contactez Jean Sarcinella (06.64.95.31.41).
- Mhère au Journal de France 2 le 13 novembre. A propos de l'église. A revoir sur le site Facebook de la commune.